Délibération n° 07

AR PREFECTURE
046-200023737-20160526-07_26_05_2016-DE
Reçu le 31/05/2016

GRAND CAHORS

Séance du 26 mai 2016 à 19 heures
Commune de BOISSIERES – Salle des Fêtes

Aujourd'hui, vingt-six mai deux mille seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Boissières –Salle des fêtes

Nombre de présents :	54
Nombre de votants :	49 dont 8 possédant une procuration

▪ TITULAIRES :

ARCAMBAL	M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
BOISSIERES	M. PARNAUDEAU Willy,
BOUZIES	M. RAFFY Gilles,
CABRERETS	M. SEGOND Dominique,
CAHORS	M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,
CAILLAC	M. TILLOU José,
CALAMANE	M. DUJOL Jean-Paul,
CATUS	M. TAILLARDAS Claude,
CIEURAC	M. PEYRUS Guy,
COURS	Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
CRAYSSAC	M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
DOUELLE	Mme LANES Bénédicte,
ESPERE	M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
FONTANES	Mme VALETTE Roselyne,
FRANCOULES	M. GUILLEMOT Jean-Luc,
GIGOUZAC	M. MOLINIE Romuald,
LAMAGDELAINE	Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
LAROQUE DES ARCS	M. NOUAILLES Serge,
LE MONTAT	Mme VANBESIEN Joëlle,
LES JUNIES	Mme SIMON-PICQUET Agnès,
LHERM	M. REIX Jean-Albert,
MONTGESTY	M. GALTHIE Jean-Noël,
NUZEJOULS	Mme DESSERTAINE Brigitte,
PRADINES	M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel, Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique,
ST DENIS CATUS	M. FIGEAC Philippe,
ST MEDARD	M. FERNANDEZ Pierre,
TOUR DE FAURE	M. PECHBERTY Jean-Jacques,
TRESPOUX-RASSIELS	M. LAVAUR Pascal, M. DIOT Fabrice,
VALROUFIE	M. ANNES Jean-Pierre,
VERS	M. GILES Jérôme,

▪ SUPPLEANTS :

BOISSIERES	Mme GARRIGOU Isabelle,
CIEURAC	M. GARD Michel,
COURS	M. MOLESIN Jean-Pierre,
LABASTIDE DU VERT	Mme SOLIVERES Hélène,
LHERM	Mme SALANIE Jacqueline,
TOUR DE FAURE	M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :	28 titulaires - 21 suppléants
BOUZIES	Mme MARMIESSE Yvette,
CABRERETS	M. PAULIN Peter,
CAHORS	Mme LASFARGUES Geneviève, Mme BOUIX Catherine, M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise (procuration à

72 RUE WILSON - 46000 CAHORS • TÉL. 05 65 20 89 00 - FAX 05 65 20 89 01 • www.grandcahors.fr

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AR PREFECTURE
046-200023737-20160526-07_26_05_2016-DE
Reçu le 31/05/2016

	M. MUNTE), M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU Hélène (procuration à M. DELPECH), M. TESTA Francesco, Mme HAUDRY Sabine (procuration à Mme LOOCK), M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick, Mme EYMES Isabelle, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. COUPY Daniel (procuration à M. COLIN), Mme BONNET Catherine,
CAILLAC	M. BRIS René,
CALAMANE	M. FAURE Jean-Pierre,
CATUS	M. VAZ Victor (procuration à M. TAILLARDAS),
DOUELLE	M. TREIL Jean,
FONTANES	M. PLANAVERGNE Jean-François,
FRANCOULES	M. COMBET Gil,
GIGOUZAC	M. OUVRARD François,
LABASTIDE DU VERT	M. CANCEIL Philippe,
LABASTIDE MARNHAC	M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
LAROQUE DES ARCS	M. BONNEMERE Jean-Claude,
LE MONTAT	M. MOUGEOT Jean-Paul (procuration à Mme VANBESIEN),
LES JUNIES	M. BARDINA Fabien,
MAXOU	M. VIVIER Jean-Luc (procuration à M. VAYSSOUZE-FAURE), M. CHASTAGNOL Gérard,
MECHMONT	M. PRADDAUDE Jean-Paul, M. PONS Stéphane,
MERCUES	M. DIZENGREMEL Ludovic (procuration à Mme LANES), Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
MONTGESTY	M. LEFEBVRE Jean-Yves,
NUZEJOULS	M. BESSEDE Arnaud,
PONTCIRQ	M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,
PRADINES	M. LIAUZUN Christian,
ST CIRQ LAPOPIE	M. MIQUEL Gérard, M. DECREMPS Frédéric,
ST DENIS CATUS	M. RAFFY Bernard,
ST GERY	M. BORIES Olivier, M. BERNIOT Pierre-Jacques,
ST MEDARD	M. RIGAL Serge,
ST PIERRE LAFEUILLE	M. GILBERT Joël, M. BONNET Frédéric,
VALROUFIE	M. NICOLAON Patrick,
VERS	M. DESROQUES Alain,

Secrétaire de séance : M. MOLINIE Romuald

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Direction de la Prospective Territoriale

Objet : Candidature à l'appel à projet européen SUDOE : approbation d'un projet de coopération interrégionale dans le cadre de la démarche ENERPAT

A été adopté à l'UNANIMITE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Affiché
Le 03 JUIN 2016

AR PREFECTURE
046-200023737-20160526-07_26_05_2016-DE
Reçu le 31/05/2016

Délibération n° 7

GRAND CAHORS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 26 mai 2016
Rapporteur : Michel Simon

Rédacteur : Nicolas Moulène
Service : Direction de la Prospective Territoriale

Objet : Candidature à l'appel à projet européen SUDOE : approbation d'un projet de coopération interrégionale dans le cadre de la démarche ENERPAT

Mesdames, Messieurs,

La transition énergétique constitue un enjeu majeur pour lequel il est indispensable de se mobiliser collectivement dans une logique à la fois de préservation de l'environnement et d'opportunités de développement.

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire du Grand Cahors, la prise en compte de cet enjeu est ressortie dans plusieurs domaines : l'habitat à travers la réhabilitation du bâti ancien constitue une priorité ; le développement puisqu'il existe sur notre territoire des capacités de spécialisation en matière d'enseignement supérieur, recherche, innovation et développement économique.

Au croisement du projet urbain de Cahors « Cœur d'Agglo » et de la stratégie « Enseignement Supérieur Recherche » est née une démarche living lab qui vise à développer sur le territoire un pôle de compétences à rayonnement régional sur la thématique de la réhabilitation énergétique du bâti ancien. Les objectifs généraux définis sont :

- Améliorer la connaissance sur l'écorénovation du patrimoine bâti
- Développer de nouvelles compétences et activités sur l'écorénovation du patrimoine bâti
- Innover par la conception de nouveaux outils, services, solutions pour favoriser l'écorénovation du patrimoine bâti

Outre une première action engagée en 2015 sur un travail de recherche en écorestauration, afin de structurer sa démarche living lab initiée, le Grand Cahors a l'opportunité de candidater à un appel à projet de coopération européenne à l'échelle interrégionale du SUDOE (Sud-Ouest Europe) dont l'un des objectifs spécifiques du programme est : améliorer les politiques d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics et logements par la mise en réseau et l'expérimentation conjointe.

Dans cette perspective, un consortium de 6 partenaires s'est constitué autour du Grand Cahors : Porto Vivo SRU (Société de Réhabilitation Urbaine de Porto au Portugal) ; Ensanche 21 (Société urbaine de la municipalité de Vitoria Gasteiz en Espagne) ; la Fondation de Recherche et Innovation Tecnalia de Bilbao ; l'Institut National des Sciences

72 RUE WILSON - 46000 CAHORS • TÉL. 05 65 20 89 00 - FAX 05 65 20 89 01 • www.grandcahors.fr

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

AR PREFECTURE
046-200023737-20160526-07_26_05_2016-DE
Reçu le 31/05/2016

Appliquées de Toulouse ainsi que l'Association Nationale des Villes et Pays d'Art et d'Histoire basée à Bordeaux.

Le projet défini par le consortium repose sur le concept défini à Cahors. Intitulé « cocréation de solutions territoriales Energétiquement efficace d'Ecorénovation de l'habitat Résidentiel PATrimonial des centres anciens du SUDOE », les objectifs spécifiques du projet ENERPAT sont :

- Améliorer la qualité d'habiter (conditions de confort environnemental) dans les logements des centres anciens en déployant les solutions d'écorénovation
- Améliorer l'efficacité énergétique du processus et du cycle complet de la réhabilitation du bâti ancien par la structuration de la chaîne de valeur territoriale. Cela passe notamment par le développement d'un pôle de compétences territorial combinant activités de recherche, de formations, d'innovation et de développement économique sur la thématique de l'écorénovation du bâti ancien.
- Développer une approche sur les usages en lien avec la notion de confort d'habiter pour permettre une utilisation efficiente de l'énergie dans l'habitat ancien

La singularité du projet repose sur la conduite d'une démarche d'expérimentation conjointe à l'échelle de 3 villes patrimoniales représentatives de la diversité du tissu urbain de l'espace SUDOE. Elle s'appuie notamment sur la réalisation d'un bâtiment démonstrateur dans chacun des territoires partenaires en impliquant l'ensemble de la chaîne de valeur territoriale de l'écorestauration autour de la réalisation d'activités de recherche, du test de solutions innovantes de rénovation du bâti ancien ainsi que du développement d'activités de sensibilisation et de formation. La durée d'exécution du projet est de 36 mois à compter de sa validation par le Comité de programmation du SUDOE.

Le budget prévisionnel global du projet ENERPAT SUDOE pour l'ensemble des partenaires du consortium s'élève à 1 929 953,24 euros.

Pour le Grand Cahors, le montant global des dépenses éligibles s'élèvent à 512 780,00 €.
Le cofinancement FEDER prévu à cet effet est de 75%, soit 384 585,00 €.
Le coût se décompose comme suit :

T	**Montant des dépenses éligibles**	**Montant de la subvention FEDER sollicitée**
Dépenses de personnel	123 200,00 €	92 400,00 €
Dépenses de bureau et frais administratif	18 480,00 €	13 860,00 €
Dépenses de déplacement et d'hébergement	14 500,00 €	10 875,00 €
Dépenses liées au recours à des compétences et à des services externes	66 600,00 €	49 950,00 €
Dépenses d'équipement	15 000,00 €	11 250,00 €
Dépenses de travaux et d'infrastructures de petite envergure	275 000,00 €	206 250,00 €
Total	512 780,00 €	384 585,00 €

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

AR PREFECTURE
046-200023737-20160526-07_26_05_2016-DE
Reçu le 31/05/2016

a- de valider que la Communauté d'agglomération du Grand Cahors soit désignée chef de file du projet ENERPAT-SUDOE,

b- que le Grand Cahors soit bénéficiaire responsable des groupes de tâches transversaux liés au management du projet,

c- de porter la candidature au titre du consortium établi en réponse à la deuxième phase de sélection de l'appel à projet SUDOE,

d- d'approuver l'engagement du Grand Cahors sur un montant prévisionnel de dépenses éligibles au FEDER de l'ordre de 512 780,00 €,

e- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions relatives à ce projet,

f- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND CAHORS

Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.